

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : jeudi 16 avril 2026,
Secrétaire de séance : Vincent CAUBET

Etaients présents 56 titulaires, 9 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Vincent CAUBET, Etienne SERNA, Michel LARQUIER, Pierre CASABONNE, Ingrid DIDIER, Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Sébastien SARASA, Philippe VIGNEAU, Philippe BORDENAVE, Yann CAMOU JUNCAS, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Thomas LAFFORE, Guillaume POSE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Didier LOUSTAU, Frédéric PAULY, Cathy GARCÈS, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Lysiane PALACIN, Christine CABON, Bernard AURISSET, Nicole MOLUS, Jean-Pierre PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Corinne LAGRAVE, Marc OXIBAR, Michel ADAM, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Sonia CAMPAGNE, Geneviève CIMORRA, Sébastien DE TRUCHIS, Alfredo DOS SANTOS, Nadia DUPEROUSSE, Philippe GARROTÉ, Carole LADEUIX, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Anne SAOUTER, Clément SERVAT, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Loïc LUNION, Louis BENOIT GRACIA, Martine MIRANDE, Christophe GUÉRY

Suppléants : Catherine SARGENTI suppléante d'Ophélie ESCOT
Jean CASABONNE suppléant de Michel HIDALGO
Christian BONNE suppléant de Philippe SANSAMAT
Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE
Dominique BÉTRAN suppléant de Christian ZAMUNER
Sylvie BERRIEIX suppléante de Jean-Philippe GRUEL
Elodie MAYSOUNAVE suppléante de Florian MIROU
Denise ARRIGAS suppléante d'Alain QUINTANA
Bertrand SAUT suppléant de Bruno GUITTON

Pouvoirs : Cédric PUCHEU à Danièle MIRANDE-REY, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES à Lysiane PALACIN, Stéphanie CAZABONNE à Julien BUREL, Anne BARBET à Flora LAPERNE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Stéphane LARTIGUE, Iñaki ECHANIZ à Marie-Lyse BISTUÉ, Elodie JIMENEZ à Sébastien DE TRUCHIS, Nicolas MALEIG à Dominique QUEHEILLE, Frédéric BARATS à Yann CAMOU JUNCAS,

Absents : Béatrice ZAGO

RAPPORT N°260428-04-ADM-

DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS A L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES BEARN PAYS BASQUE (AaDT64)

L. ALTHAPE expose :

Vu les statuts modifiés de l'AaDT64 du 24 juin 2022,

L'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques 64 Béarn - Pays Basque (AaDT64), également dénommée « Béarn Pays Basque Tourisme », a pour missions de :

- préparer et mettre en œuvre, sous la responsabilité du Conseil Départemental, la politique de développement touristique du département dans tous ses territoires et sous toutes ses formes (tourisme de montagne, tourisme littoral, tourisme rural, thermalisme et tourisme urbain, fluvial, halieutique, etc.).
- assurer l'assistance aux montages de projets Touristiques publics et privés, l'observation économique du tourisme ainsi que l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet.
- assurer le développement d'ingénieries et de prestations de conseil sur le territoire du département, en France et à l'étranger.
- Les actions de promotion sur les marchés étrangers s'effectuent de façon coordonnée avec le Comité Régional du Tourisme.
- En tant que de besoin, l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques pourra exploiter des équipements Touristiques.
- Afin de réaliser son objet, l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristiques peut s'associer à d'autres structures pour entreprendre des actions touristiques d'intérêt interrégional, national ou international.

Considérant le renouvellement des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, ayant entraîné le renouvellement du Conseil Communautaire,

Il convient de désigner 1 représentant pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président fait appel des candidatures. Se sont fait connaître :

- Mme Lydie ALTHAPE
- M. Bruno GUITTON

Monsieur propose de mettre aux voix les candidatures.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 40 voix pour Mme Lydie ALTHAPÉ (D. BARRAUD, P. LENDRES, E. SERNA, I. DIDIER, J. BUREL, X. BOISSY, F. ASSAD, P. VIGNEAU, Y. CAMOU-JUNCAS, J. CASABONNE, S. BETAT, N. CORONAS, T. LAFFORE, P. PECAUT, J. CONTOU-CARRERE, C. PUCHEU, L. ALTHAPE, C. BERNIARD, C. CABON, B. AURISSET, N. MOLUS, D. MIRANDE-REY, S. CAZABONNE, Sylvie BERRIEIX, C. LAGRAVE, M. OXIBAR, A. BARBET, M-L. BISTUE, G. CIMORRA, J. PALAS, I. ECHANIZ, P. GARROTE, F. LAPERNE, S. LARTIGUE, N. MALEIG, D. QUEHEILLE, R. VILLALBA, E. MIQUEU, M-A. FOURNIER, L. BENOIT), 30 voix pour M. Bruno GUITTON (V. CAUBET, M. LARQUIER, P. CASABONNE, A. CAMPET, S. SARASA, P. BORDENAVE, G. POSE, C. LACOUR, F. PAULY, C. GARCES, L. PALACIN, C. DOUS BOURDET-PEES, D. BETRAN, J-M. PRU-LESTRET, M. ADAM, S. BOURI, S. DE TRUCHIS, A. DOS SANTOS, N. DUPEROUSSE, E. JIMENEZ, C. LADEUIX, A. SAOUTER, C. SERVAT, E. MAYSOUNAVE, D. ARRIGAS, L. LUNION, F. BARATS, M. MIRANDE, B. SAUT, C. GUERY), 3 abstentions (C. SARGENTI, C. BONNE, D. LOUSTAU) et 1 nul/blanc/non-participation (S. CAMPAGNE) :

- **DESIGNE** M. Lydie ALTHAPÉ pour représenter la Communauté de Communes du Haut-Béarn au sein du Conseil d'Administration de l'AaDT64,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 avril 2026
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé VC

Vincent CAUBET

Le Président

Signé MO

Marc OXIBAR